

Subventions du secteur de la Communication

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2006 :

	Rappel subvention obtenue en 2005	Demande 2006	Proposition 2006
Radio Bip	4 000 €	8 000 €	4 100 €
RCF Besançon	4 000 €	4 300 €	4 100 €
Radio Sud	4 000 €	4 000 €	4 100 €
Radio Campus	4 000 €	6 000 €	4 100 €
		Total	16 400 €

Radio Bip

Radio locale associative, Radio Bip fêtera ses 25 ans d'existence à Besançon en 2006.

Elle émet 24h/24, propose des bulletins d'information et un agenda des manifestations 4 fois par jour, un journal de quartier 2 fois par semaine, des magazines ou des rendez-vous avec l'actualité 5 fois par jour, des émissions variées et thématiques tournées vers l'information sociale, politique, culturelle, humanitaire, avec l'aide de bénévoles. La radio organise des spectacles de musique et théâtre dans ses locaux et fait la promotion des chanteurs et groupes régionaux. Radio Bip accueille également en formation des stagiaires du CLA et des jeunes des établissements scolaires de la région Franche-Comté.

RCF Besançon

Radio Chrétienne en France est une radio généraliste qui s'efforce de promouvoir les émissions d'intérêt général à travers des programmes touchant à la vie sociale, économique, culturelle et spirituelle et qui bénéficie d'une notoriété certaine (56 % des auditeurs sont des pratiquants réguliers et 22 % sont des personnes se déclarant sans religion).

La zone de diffusion de RCF Besançon couvre les 2/3 du département du Doubs et les 2/3 de la Haute-Saône.

Radio Sud

Créée en 1984, Radio Sud est ouverte 7 jours/7 ; elle accueille plusieurs centaines d'intervenants et réalise 6 000 heures d'émissions par an (thématiques, musicales et d'information) permettant ainsi l'expression de différentes structures associatives, notamment issues de l'immigration. Elle produit également 25 à 30 heures d'émission diffusées par RFI au niveau national dans le cadre d'une convention signée avec le GIP EPRA (Echanges de Productions de Radios Associatives).

Radio Campus

Radio Campus est actuellement en plein développement avec l'emménagement dans ses nouveaux locaux de la Maison de l'Étudiant. La radio s'attache à favoriser l'émergence des musiques actuelles (elle organise le festival L'herbe en zik), à découvrir de nouveaux talents et à développer la vie étudiante sur Besançon en favorisant les liens entre la ville et le campus. Elle réalise l'intégralité de ses programmes qui sont diffusés 24h/24 et 7j/7.

2. Soutien à des étudiants bisontins pour leur participation à l'Eco-Marathon SHELL 2006

L'Eco-Marathon Shell est une manifestation organisée en France depuis 1985. Cette compétition internationale basée sur l'économie de carburant a pour but non seulement de rapprocher le monde industriel du monde de l'éducation, mais également d'aborder le thème du développement durable. Ainsi la majorité des participants se compose de jeunes dans le cadre de leurs études : élèves de lycées techniques ou professionnels et étudiants d'IUT ou de grandes écoles.

Cette compétition n'est pas une épreuve de vitesse mais d'endurance, le but étant pour une vitesse minimum donnée de parcourir la plus grande distance possible en consommant le minimum d'essence possible.

Les étudiants de l'IUT de Besançon, département Génie Mécanique et Productique et l'association Microshell regroupant des élèves ingénieurs de l'ENSMM sollicitent une subvention pour leur participation à cette manifestation.

La Ville de Besançon, elle-même engagée dans une politique de développement durable et soucieuse de valoriser le savoir-faire bisontin, propose l'attribution d'une subvention de 1 000 € à chacune des deux équipes participantes, soit 2 000 € au total.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 18 400 €, sera prélevée au chapitre 65.023/6574 CS 300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.